



## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
Père/ Mère / Représentant légal (1) titulaire de l'autorité parentale

- Autorise mon enfant NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_ à participer  
à l'épreuve du Trail du SATUC.

- Autorise les responsables du Satuc à prendre en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour mon enfant, tout examen ou intervention médicale et chirurgicale,

Fait à Toulouse, le

Signature (3)

(1) rayer les mentions inutiles

(2) faire précéder de Nom et prénom du signataire et de la mention "lu et approuvé"

### Article R232-52 du Code du Sport

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :  
-du délégué fédéral prévu à l'article R. 232-60 ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué fédéral ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;  
-de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;  
-de l'escorte prévue à l'article R. 232-55.

**Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.**